

M. Patrick Chabert, délégué à l'école et à la petite enfance.

Communique : conseillers municipaux

En ce qui concerne l'école, la première préoccupation est celle liée à la baisse constante des effectifs : pour les 2 prochaines années réduction du nombre d'enfants de 2 à la rentrée 2016, de 7 à la rentrée 2017 à l'école. L'avenir de l'école est donc menacé : si un effectif de 36/38 enfants pour 2016-2017 peut permettre le maintien de 2 classes, la question se posera en 2017 avec un effectif de 30 enfants : classe unique ? mais quel sera l'impact sur les parents ? ou même suppression pure et simple et répartition sur les 2 communes voisines ?

Pour répondre aux préoccupations académiques de cartes scolaires, il convient de s'attacher à constituer un dossier étayé démontrant le bien-fondé d'une école à Dions, de la nécessité d'un enseignement primaire de proximité, de la prise en compte des contraintes en milieu rural, etc.

La mairie a en charge les locaux, leur entretien, le personnel ASEM, la cantine, la garderie, les activités périscolaires. Les structures sont en place et fonctionnent semble-t-il de manière satisfaisante. Vous ferez en sorte de les améliorer par une attention d'écoute portée tant aux enseignants qu'aux parents (il serait souhaitable qu'une association puisse les représenter). Il n'existe pas, par exemple, de soutien scolaire extérieur à l'école : quels besoins ? qui susceptible de les assurer ?

Sur le plan pédagogique, si nous n'avons pas à intervenir, nous pouvons proposer et ou soutenir des initiatives : conseil municipal des enfants, intervenants extérieurs dans les domaines de la culture, de l'action sociale et humanitaire, sorties pour rencontrer artistes, artisans, viticulteurs du village...

Les activités périscolaires proposées doivent faire l'objet d'une attention particulière en veillant qu'elles ne se transforment pas en garderie et qu'elles intègrent un contenu pédagogique. Le centre de loisir de la Calmette accueille une dizaine d'enfants de Dions. Son avenir est assuré avec l'apport de Saint-Chartes. Vous participerez aux réunions du groupe de suivi placé sous la présidence du maire de la Calmette.

La crèche 1, 2, 3 soleil géré par le SIVU des Meyranes pose un problème de fonds. Le Conseil municipal a décidé de demander sa sortie du SIVU et conteste le bien-fondé du mode de répartition des charges de la crèche entre les deux communes membres. Vous m'accompagnerez dans la résolution de ce dossier particulièrement délicat.

Enfin, en mon absence, je vous serai reconnaissant de présider la commission école et petite enfance et d'établir les comptes rendus des réunions.

*Les capacités d'autofinancement de la commune sont limitées. Tout projet doit faire l'objet d'une recherche des possibilités de son financement.*